



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérants:	Romina et Ludovic Racine, Johann-Heinrich-Pestalozzi-Allee 58, 2503 Bienne
Propriétaires fonciers:	Dito
Projet :	Déplacement de la chaudière existante du rez au sous-sol avec création d'un canal de fumée extérieur sis sur parcelle no. 917, au lieu-dit « Saraigne Verlet 131 », Plagne, hors zone
Dérogation requise:	Art. 24c de la LAT
Genre de construction :	canal de fumée en cuivre
Dimensions :	Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au conseil municipal de Sauge. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 10 octobre 2017